

## **No 01bis/22**

**Rapport** de la commission chargée d'examiner le préavis municipal relatif à une demande de crédit de CHF 674'000.- pour la mise en séparatif et l'assainissement du réseau d'eau claire, du remplacement de la conduite d'eau potable, de l'aménagement du giratoire et de l'interconnexion en eau potable entre les communes de Vallorbe et Ballaigues suite aux travaux de sécurisation entrepris par l'Office fédéral des Routes (OFROU) sur le tronçon N09 ANT Vallorbe – Essert Pittet/Douane de Vallorbe – jonction Ballaigues

---

Vallorbe, le 29.03.2022

Au Conseil Communal de et à  
1337 **Vallorbe**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Stéphane Freiss, président, René Gfeller, rapporteur, Olivier Ponnaz, Daniel Rosetti, et Alexandre Séchaud s'est réunie le 23 mars. M. le Municipal Christophe Maradan était présent lors de cette séance, et la Commission le remercie pour ses explications.

Après avoir pris connaissance des travaux prévus par l'OFROU (réfection complète de l'infrastructure de la chaussée et des réseaux souterrains de la route nationale entre la douane de Vallorbe et le giratoire du Creux), la Municipalité s'est interrogée sur la pertinence d'entreprendre des travaux d'assainissement sur, ou plutôt sous, cette partie de la route, qui est située sur le territoire communal. Les réseaux souterrains communaux sous cette partie de route comprennent une conduite d'eau potable en acier et une conduite d'évacuation des eaux usées mélangées aux eaux claires.

L'OFROU a décrété que, dans les dix à quinze prochaines années, aucune autorisation ne serait donnée

- 1) pour des fouilles nécessitant ensuite de « rabibochoer » le revêtement neuf par des « tacons » sur les découpes d'enrobé,
- 2) pour des interruptions ou des limitations de trafic pour effectuer des travaux qui peuvent être entrepris en parallèle aux travaux prévus par l'OFROU pour 2022 et 2023.

La Municipalité a dès lors estimé prudent d'entreprendre les travaux de réfection des conduites situées sous la route nationale en même temps que les travaux qui seront effectués par l'OFROU. Plus précisément, il s'agit de la mise en séparatif des conduites des eaux claires et des eaux usées et du remplacement de la conduite d'eau potable sur une longueur de 490 m. Réaliser ces travaux pendant que l'OFROU effectue les siens permettra de réaliser une économie d'environ CHF 180'000.-, sans compter les honoraires des auteurs du projet et de la direction des travaux et les frais de réfection de l'infrastructure de la chaussée, entièrement pris en charge par l'OFROU. A noter que l'OFROU a calculé un forfait pour le montant des travaux concernant la Commune et a accepté de travailler avec des matériaux compatibles avec ceux de la Commune (conduites, vannes, etc).

La longueur de la conduite d'eau potable à remplacer s'explique par la volonté de la Municipalité d'assurer l'interconnexion des réseaux d'eau potable des communes de Vallorbe et Ballaigues et réaliser le raccordement à la future station de pompage de Ballaigues. Cette interconnexion permettra aux deux communes d'avoir une deuxième source d'approvisionnement en eau potable, ce qui peut s'avérer crucial en cas de crise et qui répond à une exigence cantonale en la matière.

La Commission a posé la question du destin de la borne à l'effigie du Canton de Vaud située au bord de la route, près de la douane. Renseignements pris, il s'avère que l'OFROU va la déposer pour la faire remettre en état, et la replacer ensuite au même endroit.

Dans la foulée, la Municipalité étudiera l'aménagement du giratoire du Creux, une réalisation souhaitée depuis longtemps, mais qui a été mise en dormance en attendant de connaître les intentions fédérales concernant ce tronçon de la route nationale. L'estimation du coût des travaux d'aménagement du giratoire est de CHF 50'000.-. Une contribution de l'OFROU d'environ CHF 15'000.- est d'ores-et-déjà acquise dans ce but.

En conclusion de ce qui précède, la Commission vous propose de voter la décision suivante:

### **Le Conseil Communal de Vallorbe**

- vu le préavis municipal n° 01/22 ;
- ouï le rapport de la commission qui l'a étudié ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide:**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 674'000.-, sous déduction de la subvention de l'ECA, pour la mise en séparatif et l'assainissement du réseau d'eau claire, du remplacement de la conduite d'eau potable, de l'aménagement du giratoire et de l'interconnexion en eau potable entre les communes de Vallorbe et Ballaigues suite aux travaux de sécurisation entrepris par l'Office fédéral des Routes (OFROU) sur le tronçon N09 ANT Vallorbe – Essert Pittet/Douane de Vallorbe – jonction Ballaigues ;
2. de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 30 ans ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la commission:

Le Président :  
Stéphane Freiss



Le Rapporteur :  
René Gfeller

